
COMMUNE DE SAINT-CREPIN-ET-CARLUCET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2026-02 du 7 janvier 2026, M. le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au projet de recensement des chemins ruraux dans le cadre de la Loi 3DS et de réorganisation de la voirie communale.

Ladite enquête sera ouverte le 22 janvier 2026 et close le 09 février 2026.

Monsieur MAUMELLE Bernard est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant le délai prévu à l'article 3 (décret n°76-790), les pièces du dossier resteront déposées en mairie.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place et formuler, le cas échéant, ses observations aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Un registre spécial sera ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par voie postale avec la mention «Monsieur le commissaire-enquêteur» 136 Route du Poujol 24590 ST-CREPIN-ET-CARLUCET.

Afin de faciliter l'accès à l'information, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

<https://www.stcrepincarlucet.fr/>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le 22 janvier 2026 de 14h à 16h et le 09 février 2026 de 17h à 18h.

Le 09 février 2026 à 18h, M. le commissaire-enquêteur clôturera le registre d'enquête.